

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 20\_223**

L'an deux mille vingt, le trois novembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Mme Anne LENFANT.

**OBJET : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS FRANCE LOCALE**

**Date de la convocation :** mercredi 28 octobre 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 33 Votants : 36</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI ; Jean Paul SIRAND-PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Pierre BAFFERT à Raphael MAISONNIER</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse dispose d'un siège de titulaire ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avait désigné Cédric VIAL comme représentant de la Collectivité,

**CONSIDÉRANT** la démission de Cédric VIAL en tant que conseiller communautaire,

**Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'UNANIMITÉ :**

- **DÉSIGNE** comme représentant à France Locale :

<b>TITULAIRE</b>
Jean Claude SARTER

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORMÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 05 novembre 2020,

La Présidente,  
Anne LENFANT



Envoyé en préfecture le 09/11/2020

Reçu en préfecture le 09/11/2020

Affiché le 09/11/2020



ID : 038-200040111-20201105-20\_\_223-DE